

DECOUVREZ AU DOS :

- ▶ mmH se mobilise pour la propreté
- ▶ participez à l'embellissement floral
- ▶ Devenez propriétaire

> la lettre des résidents de meurthe & moselle HABITAT

Comment lire votre relevé de charges locatives ?

Voici une information détaillée de votre relevé individuel des charges locatives de l'année civile écoulée. Pour toute explication complémentaire, vous pouvez contacter le service des charges de mmH durant un mois aux numéros de téléphones suivants : Marie-Christine THOMASSIN au 03 83 17 55 80, Gilberte ROUSSEL au 03 83 17 55 78 ou Nicolas HOUPIER au 03 83 17 55 79 (prise de rendez-vous et consultation des pièces justificatives)

Vos jours de présence dans le logement en 2013. Le montant de vos charges sera calculé au prorata du temps occupé.

Correspond aux relevés de vos consommations individuelles d'eau.

Postes des dépenses pour votre logement et immeuble.

Dépenses de personnels et de produits d'entretien et prestations de l'entreprise de nettoyage.

Dépenses totales de l'immeuble.

Base de calcul exprimée en m² ou nombre d'équipements pour l'ensemble de l'immeuble.

Période et lieu pour consulter les justificatifs, si vous le désirez.

Formules de calcul permettant de déterminer vos dépenses.

Temps de présence : 365

Le

RELEVÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION 2013
Période de régularisation du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013
(Calculée au prorata du temps de présence)

Fluide	Compteur	Ancien relevé	Nouveau relevé	Consommation	Fluide	Consommation	Prix	Coût	Provisions	Solde
Eau chaude	CDEC1142	1 018,00	1063,00	45,00	Eau chaude	45,00	7,63	343,35	428,04	-84,69
Eau froide	CDEF1143	630,00	635,00	5,00	Eau froide	51,00	4,40	224,40	527,76	-303,36
Eau froide	CDEF1144	1 265,00	1311,00	46,00					Total 1	-388,05

Une régularisation concerne toujours l'année civile écoulée.

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Surface habitable ou nombre d'équipements correspondant à votre logement. Base de calcul pour déterminer vos dépenses par poste de charges.

Désignation de la charge	Dépense à répartir ou prix unitaire (colonne A)	Base de répartition de l'immeuble (colonne B)	Base de répartition du logement (colonne C)	Votre part de dépenses	Provisions	Solde
Chauffage collectif	41 750,53	3348,00	76,00	947,68	822,24	125,44
Curage égouts	296,72	44,00	1,00	6,74	7,32	-0,58
Divers	245,64	3346,00	76,00	5,58	5,76	-0,18
Electricité commune	4602,14	3346,00	76,00	104,50	95,88	8,62
Entretien ascenseur	1147,77	3346,00	76,00	26,06	25,68	0,38
Entretien des parties communes	11 069,54	3346,00	76,00	251,36	287,64	-36,28
Entretien suppresseur	110,22	44,00	1,00	2,51	2,40	0,11
Espaces verts	1065,96	3346,00	76,00	24,20	26,64	-2,44
Loc. compteur EDF	9,00	2,00	2,00	9,00	98,16	0,84
Plomb. ent. sanitaire	974,72	44,00	1,00	22,15	20,76	1,39
T.E.O.M.	3181,00	3346,00	76,00	72,23	81,48	-9,25
Ventilation naturelle	437,25	44,00	1,00	9,94	9,36	0,58
					Total 2	88,63

Différence entre les provisions versées et votre part de dépenses.

Différence en euros entre le total des colonnes dépenses et provisions.

Dépenses de votre logement.

Somme déduite sur une prochaine échéance (Total 1 + Total 2) **299,42**

Pour valoir notification conformément à la législation et à la réglementation en vigueur

Cette somme apparaîtra sur l'avis d'échéance du mois d'avril

Cette somme ne sera pas prélevée automatiquement sans autorisation de votre part.
Consultation des factures du 31/03/2014 au 30/04/2014 et de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00 (sur rendez-vous)

$\text{CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE} = \frac{(\text{Colonne A} / \text{Colonne B}) \times \text{Colonne C} \times \text{Temps de présence}}{365 \text{ jours}}$
$\text{CALCUL DE VOTRE PART DE DEPENSE} = \frac{(\text{Colonne A} / \text{Colonne B}) \times \text{Colonne C} \times \text{Temps de présence chauffé}}{\text{CHAUFFAGE} = 243 \text{ jours}}$

- votre part de dépenses
- provisions versées
- somme due ou à vous restituer

Votre satisfaction est notre priorité

ENGAGEMENT DE SERVICE

QUALIBAIL

REF. 113

AFNOR CERTIFICATION

www.afnor.org

meurthe & moselle HABITAT :

1^{er} organisme d'habitat social lorrain certifié Qualibail

8 agences de proximité, une qualité de service garantie au travers de 13 engagements clairs et concrets en matière de confort, sécurité, accueil, conseil et information.



Propreté mmH se mobilise pour la propreté



Ras-le-bol de la saleté dans la cage d'escalier, des débris jetés par les fenêtres, des sacs poubelles qui traînent ! Gardiens et personnel de nettoyage s'y emploient pourtant tous les jours, mais leur travail n'est pas toujours respecté. Partant de ce constat, mmH a décidé de se mobiliser pour lutter contre ces incivilités qui agacent tout le monde.

Un succès l'an passé, 400 participants adultes et enfants

La seconde édition de l'opération Défi Propreté a été lancée il y a quelques jours à Jarville. Un quartier entier d'habitations gérées par mmH sera investi pendant plusieurs mois. Comme dans le quartier Vand'Est à Vandœuvre l'année dernière, des centaines de locataires seront rencontrés chez eux pour aborder cette question et les sensibiliser. Des animations thématiques seront ensuite organisées dans un esprit pédagogique et festif. Nous comptons beaucoup sur les échanges pour compléter nos actions avec les associations de quartier investies dans ce dispositif.

Dans un prochain numéro, nous vous rendrons compte des résultats de cette action qui mobilise une vingtaine de partenaires, le personnel de proximité de mmH et bien sûr les habitants.

Les 18 partenaires de l'opération : mmH, ville de Jarville, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Champenoux (CPIE), CUGN (Maison de la Propreté), les associations Réciprocité, Lecturique, Fil en Aiguille, Fleurs pour le Liban, Cali'graff, Acces et kaléidoscope, CLCV, MJC Jarville Jeunes, Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), écoles maternelle Guérin et élémentaire Fleming, Conseil général, la compagnie des arts de la rue La Chose Publique.

EMBELLISSEMENT FLORAL

Pour gagner 25 à 50€

Inscrivez-vous dès à présent et avant le 18 avril auprès de votre agence de proximité. meurthe & moselle HABITAT récompensera toutes celles et ceux qui auront participé à l'embellissement de l'immeuble par la décoration florale des fenêtres, balcons et des abords de la résidence. Si vous souhaitez créer et entretenir un massif fleuri sur un terrain non privatif au pied de chez vous, des fleurs vous seront offertes. Votre commande sera prise en compte lors de votre inscription. Pour récompenser vos efforts et après vérification par nos agents, la somme attribuée sera déduite de votre loyer cet automne. La décoration des fenêtres et balcons sera récompensée de la même manière.

Maisons & appartements à vendre

Vous êtes locataire de meurthe & moselle HABITAT, voici des offres qui vous sont exclusivement réservées à des tarifs préférentiels.

Pour tout renseignement, contactez : Alfred de PABLO au 03 83 17 56 67 (adepablo@mmhabitat.fr), Benjamin BOULANGER au 03 83 17 56 82 (bboulanger@mmhabitat.fr) ou en vous rendant à l'agence commerciale du Grand Nancy, 16 rue de Serre à Nancy (près de la gare)



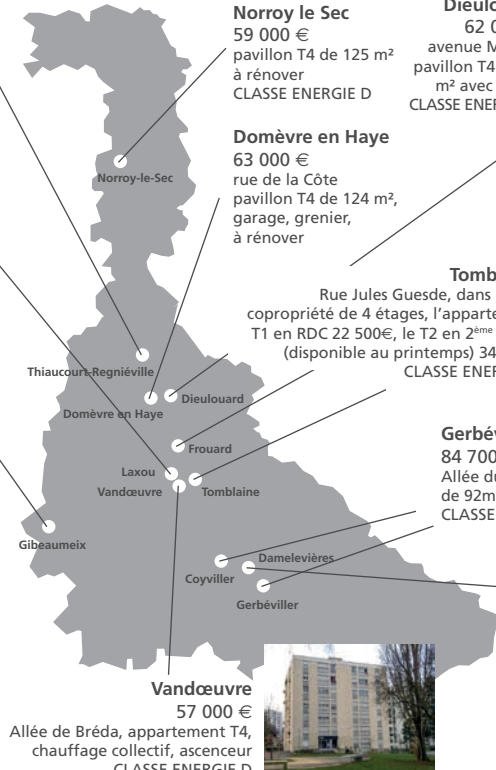
Thiaucourt-Regniéville
99 000 €
15 rue Carnot, proche Pont à Mousson, immeuble à rénover, composé de 2 maisons avec entrées indépendantes (117 et 90 m²) CLASSE ENERGIE E



Laxou
48 000 €
rue du 8 mai 1945 appartement T4 de 71 m² CLASSE ENERGIE D



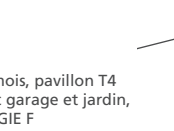
Gibeauveix dans le Toulou
100 000 €
rue du Timois, pavillon de type 4, 80m² avec garage et grand jardin CLASSE ENERGIE E



Frouard
rue Eugène Clovis, dans petite résidence, T2 à 36 000€, T3 à 51 000€ et T4 à 62 000€ CLASSE ENERGIE D



Tomblaine
42 900 €
avenue de la Paix appartement T3 à conforter



Coyviller
89 000 €
Grand rue, maison de village T7 à rénover, 139 m², CLASSE ENERGIE F



Damelevières
26 400 et 37 400 €
Immeuble Georges de la Tour, dans petite résidence, appartements T1bis et T2 en Rdc (disponible au printemps) CLASSE ENERGIE E



lettre d'informations des résidents de meurthe & moselle HABITAT
Directeur de la publication : Jean-Paul CRUCIANI, directeur général. Responsable de la rédaction : Fabrice GARLAND. Illustrations : meurthe & moselle HABITAT. Impression : La Nancéenne d'Impression. Tirage : 16 000 exemplaires. ISSN 1772-9122. Dépôt légal n°1593 meurthe & moselle HABITAT 33, boulevard de la Mothe BP 80 610 54010 Nancy cedex - 03 83 17 55 55 - SIREN 783 329 774 R.C.S. Nancy
Impression sur papier PEFC / 10-31-1260 par des ateliers certifiés PEFC / 1-013



+ d'infos > www.mmhabitat.fr

En partenariat financier avec :



Une permanence d'urgence est à votre disposition 365 jours par an

En contactant le 03 83 93 33 89 pour des problèmes liés à la sécurité des biens et des personnes. Ce numéro est disponible en semaine en dehors des horaires d'ouverture entre 12h30-13h45 et 17h30-8h30, les week-ends et pendant les jours fériés.